
Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande de remise en liberté des citoyen et citoyenne Beuvry Saillans, détenus à Liancourt (Oise), lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de la demande de remise en liberté des citoyen et citoyenne Beuvry Saillans, détenus à Liancourt (Oise), lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 363;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18339_t1_0363_0000_13

Fichier pdf généré le 04/10/2019

delle l'attend; l'heure approche et son utilité est imperceptible. Le jour, au contraire, par son influence, excite l'émulation; l'artiste alors compliquant son devoir avec son courage, récompense le retard de la lumière universelle.

Depuis trois jours la porte ferme à six heures et demie, et s'ouvre à sept; l'appel est fait, et nous perdons un tiers pour une demie heure de retard. L'administration ne se trouve point compétente à analyser la rareté de la lumière avec la mauvaise saison, le jour et le froid; mais elle est impérative avec ses agens pour la rigueur de son règlement qu'elle nous donne pour loi sans modification, puisque, dit-elle, elle n'est rien d'elle-même.

Cependant vient-elle visiter les ateliers? alors ils ne sont plus nationaux. La fraternité n'est qu'un mot, l'égalité une chimère, et la liberté un fantôme. Nous les voyons, le chapeau sur le front menaçant, accompagner et marcher sur des esclaves, vexant et renvoyant, à leur gré, ce qui ne leur plaît pas, et nous désignant tous comme des malheureux.

Attachés à nos travaux, nous nous consolons en doublant de courage; et conduits par le génie de la patrie, nous accélérons les instrumens qui servent à détruire les esclaves de nos tyrans. Mais deux commissaires viennent alternativement nous troubler par leur présence inutile. Nous portons au terme nos confections à l'inspecteur qui ne fait point de différence d'un défaut de perfection à celui essentiel... Dans ce labyrinthe, où la raison et les principes sont méconnus, resterons-nous, infortunés dans nos demandes, et vexés dans nos travaux? Non: vous êtes nos pères, et la justice n'a d'autre asyle qu'ici. Nous vous demandons, Législateurs, une administration versée dans la manipulation et métallurgie, et dont les principes soient renfermés dans les vertus républicaines. Une organisation classée et définitive, où les prix fixés et annexés en proportion des besoins de la vie, portent la consolation aux vieillards, aux pères de famille, et l'émulation aux jeunes gens; de manière que, selon la mutation des choses, tout se trouve proportionnellement. Une police raisonnée suffit pour ramener un artiste à son devoir, l'atelier étant plutôt composé d'honnêtes citoyens que de brigands: ceux-ci ne seront jamais soufferts, sitôt qu'ils seront connus. Ce n'est point avec la tyrannie que l'on conduit des hommes qui mettent tout leur bonheur à travailler pour défendre la liberté, l'égalité, et respecter toutes les vertus républicaines.

Renvoyé au comité de Salut public pour en faire le rapport incessamment (85).

26

Les veuves des infirmiers des hospices militaires de la commune de Versailles

(85) *Débats*, n° 786, 813-815. *Moniteur*, XXII, 529-530; *Mess. Soir*, n° 823; *J. Univ.*, n° 1819.

[Seine-et-Oise], réclament l'exécution des décrets de bienfaisance rendus en leur faveur.

Renvoyé au comité des Secours publics (86).

27

La citoyenne Lefevre, dont le mari et deux fils sont morts en combattant pour la liberté, demande d'être affranchie des formalités exigées par la loi, pour toucher de modiques arrérages qui lui sont dus par le Trésor public.

Renvoyé au comité des Secours (87).

28

Le citoyen et la citoyenne Beuvry Saillans, détenus à Liancourt, département de l'Oise, réclament leur mise en liberté.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour y statuer (88).

29

Le citoyen Depeuille fait l'hommage à la Convention d'une estampe ayant pour titre, *L'Africain hospitalier*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'Instruction publique (89).

30

Le citoyen Bellay, détenu dans la maison de l'Égalité [Paris], demande son élargissement.

Renvoyé au comité de Sûreté générale pour y statuer (90).

31

Le citoyen Julian de Carentan, président du Champ-de-Mars, détenu au Plessis, demande sa mise en liberté, ou sa traduction au Tribunal révolutionnaire.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (91).

(86) P.-V., XLIX, 263.

(87) P.-V., XLIX, 263.

(88) P.-V., XLIX, 263-264.

(89) P.-V., XLIX, 264.

(90) P.-V., XLIX, 264.

(91) P.-V., XLIX, 264. *Moniteur*, XXII, 547-548.